



Parti Pirate

Réponse à la consultation du CNLL

Le Parti Pirate tient à remercier le CNLL pour sa sollicitation.

Les sujets autour du libre, des licences libres, des communs, de l'open data, du partage et de la neutralité du net sont majeurs et liés dans le programme du Parti Pirate. Ils ont un impact au delà de la seule question du logiciel, dans l'ensemble de son programme généraliste (environnement, transport, droits fondamentaux, inclusivité, etc).

Note : notre programme complet figure sur <https://europeennes.partipirate.org/programme.html>, certains extraits pertinents sont cités ci-dessous.

Introduction de la page de notre programme concernant les logiciels libres (<https://europeennes.partipirate.org/programme/logicielslibres.html>) ; de nombreux extraits en sont cités en réponse aux questions.

Logiciels libres et données ouvertes

Les Pirates soutiennent la promotion de logiciels qui peuvent être utilisés, analysés, diffusés et modifiés par n'importe qui. Les logiciels libres sont essentiels pour permettre aux utilisateurs de contrôler leurs propres systèmes techniques et contribuent de manière significative au renforcement de l'autonomie et de la vie privée de tous les utilisateurs.

Souveraineté Numérique et Gouvernance

• Souveraineté Numérique

Comment définissez-vous la souveraineté numérique et quelles actions spécifiques envisagez-vous pour renforcer la souveraineté numérique de l'économie, de la politique et de la société en Europe, en particulier à travers le rôle du logiciel libre ?

La souveraineté numérique est un terme flou : elle peut englober la souveraineté des états comme celle des citoyens ou des entreprises. Si certains axes sont convergents, d'autres peuvent être antagonistes. Par exemple, la souveraineté des États en terme de surveillance s'oppose directement à la souveraineté des citoyens. Un Pirate suisse a défini à cet égard la notion, proche, d'« intégrité numérique » pour défendre nos droits.

Rares sont les grandes entreprises du numérique comparables aux GAFAM créées dans l'Union Européenne. Pire, l'économie numérique de l'UE dépend largement des GAFAM, qui déploient à la fois des stratégies de captation de l'audience, de levier entre secteurs pour étendre leur influence, et de verrouillage (lock-in) de leur clientèle.

Le logiciel libre est un outil essentiel pour redonner de l'autonomie stratégique à notre continent. En effet, il permet d'établir un socle commun d'infrastructure, comme il l'a déjà fait pour le web proprement dit, ouvert à tous les acteurs et indépendant de toute position monopolistique ou oligopolistique.

Le cloud aujourd'hui est dominé par quelques gros acteurs privés mais il n'existe pas de fatalité. À moyen et long terme le logiciel libre permettra de défendre la souveraineté européenne.

De la même façon, l'expansion de l'IA doit s'appuyer sur des écosystèmes libres, afin de contrecarrer la création de nouveaux oligopoles et que ces nouvelles technologies profitent à toute la société sans captation indûment concentrée de leur valeur.

• **Logiciel Libre au Parlement Européen et dans l'Administration Publique**

Quelles mesures prévoyez-vous pour promouvoir l'utilisation du logiciel libre au sein du Parlement Européen et de l'administration européenne, notamment dans le droit des marchés publics ou d'autres législations ou réglementations administratives ? Avez-vous prévu d'autres initiatives en faveur du logiciel libre ?

Nos propositions clés :

- Encourager l'usage des logiciels libres dans les administrations publiques pour la communication avec les usagers et le traitement, la gestion et la sécurisation de leurs données
- Soutenir financièrement les infrastructures qui innovent dans le domaine du logiciel libre directement ou par le biais d'une législation favorable
- Rendre libres les logiciels développés par les pouvoirs publics selon le principe "argent public, code public"

Le logiciel libre favorise l'interopérabilité entre les outils par l'utilisation de standards ouverts et documentés, ce qui favorise l'innovation, l'efficacité et réduit les verrouillages dans un écosystème propriétaire particulier, ainsi que les coûts à long terme.

Il serait donc pertinent, dans les marchés publics, de favoriser le recours aux logiciels libres.

Ces objectifs peuvent être promus également par les mesures suivantes :

- développer le Small Business Act européen, trop timide
- simplifier les procédures de marchés publics
- simplifier la réglementation

• **Services Cloud Souverains**

Comment envisagez-vous de soutenir la restructuration de l'infrastructure informatique de l'administration publique européenne pour favoriser l'utilisation d'alternatives libres aux offres de cloud propriétaires, et quelles stratégies comptez-vous adopter pour le développement de clouds administratifs numériquement souverains ?

L'utilisation, d'une part, de logiciels libres, d'autre part, de prestataires non soumis à FISA¹, sont des éléments clés pour défendre la souveraineté européenne.

Les grands clouds états-unis bénéficient d'un effet d'audience et d'un réseau marketing très développé, permettant à ses acteurs de se servir de positions dominantes préalables comme leviers de développement.

Un premier axe serait d'assurer l'effectivité de l'application des législations type RGPD, par le renforcement des pouvoirs et moyens des autorités nationales (CNIL en France, EDPB au niveau UE, etc). L'abrogation de l'accord de mars 2022 sur les échanges de données personnelles US-UE serait également souhaitable.

En effet, certains projets publics majeurs "préfèrent" les clouds propriétaires et les autorités nationales ferment les yeux sur les difficultés réglementaires que cela entraîne en matière de protection de nos données sensibles.

• Implication de la Communauté OSS dans les Initiatives Législatives

Comment comptez-vous impliquer plus tôt et plus efficacement les communautés open source dans les initiatives législatives européennes ?

Les élus des Partis Pirates nationaux sont un point d'entrée idéal pour entendre les demandes et remarques des communautés open source.

Le Cyber Resilience Act, ainsi que NIS2, ou l'AI Act, ont subi des ajustements pour éviter de placer des exigences excessives sur les petites structures, parfois auteurs bénévoles, de logiciels libres, en responsabilisant plutôt les vendeurs de solutions commerciales "clés en mains" intégrant ces logiciels.

• Accès aux Données Publiques et Open Data

Quelles mesures prendrez-vous pour améliorer l'accès aux données publiques et promouvoir une culture de l'open data au sein de l'Union Européenne, en utilisant notamment des plateformes et des formats basés sur le logiciel libre ?

Extrait de notre programme :

Données ouvertes

Les données sont à l'origine de toutes les décisions prises dans notre société, et il existe aujourd'hui une asymétrie colossale entre les gouvernements, les grandes entreprises et les particuliers.

Nous nous battons pour une loi sur la liberté d'information au niveau européen qui garantisse un accès libre et ouvert à toutes les données publiques, entièrement

¹ Le législateur états-unien vient d'étendre FISA (Foreign Intelligence Surveillance Act), qui met directement en péril la confidentialité des services fournis à des clients européens.

anonymisées afin de respecter la vie privée des individus, partagées dans un format ouvert et standard, gratuites et facilement accessibles à tous.

L'opendata est un outil essentiel de transparence de la vie publique, de lutte contre la fraude (notamment fiscale), de redevabilité des administrations, mais aussi de valorisation des données. Les exemples d'écosystèmes développés autour de l'opendata institutionnel abondent. La France est particulièrement en avance sur ce sujet, en matière par exemple de données cartographiques (IGN), mais aussi de transports collectifs (ferrés notamment), etc. Les lois d'accès aux documents administratifs doivent être renforcées au niveau européen.

En France, certains secteurs résistent cependant à l'open data et aux licences ouvertes, notamment celui du ministère de la Culture. Il est difficile d'obtenir des photographies libres de droit sur certains éléments du patrimoine national pourtant théoriquement passés depuis très longtemps dans le domaine public. Cela pénalise le rayonnement de nos cultures, par exemple sur des sites comme Wikipédia.

Nous pensons donc nécessaire que, dans cet esprit, l'idée "financement public" => "résultat public" soit appliquée plus largement, en France comme au niveau européen.

Enfin, le développement des IA "génératives" attire des convoitises en matière de gestion des droits. Il est essentiel de garantir l'existence de corpus libres pour entraîner les nouvelles IA, et en particulier d'éviter la fermeture de corpus actuellement libres. L'absence de corpus libre ou une législation exagérément restrictive aboutirait à tuer définitivement toute possibilité d'IA libre.

Éducation et Formation

• Intégration du Logiciel Libre dans l'Éducation

Comment envisagez-vous d'intégrer l'utilisation et l'enseignement du logiciel libre dans les programmes scolaires et universitaires en Europe pour favoriser l'innovation, la souveraineté numérique et la compréhension de l'importance de l'open source parmi les jeunes européens ?

Il est nécessaire que les initiations à l'informatique dans les écoles soient "inclusives" au niveau logiciel en incluant au moins un système d'exploitation libre, avec des outils élémentaires libres (bureautique, dessin, vidéo, etc). Cela favorise également l'utilisation d'ordinateurs recyclés par les établissements, plus respectueux de l'environnement et plus économiques. Enfin, ces logiciels sont plus faciles à installer et mettre à jour de manière autonome par les personnels de l'Éducation Nationale : pas de licence à acquérir, donc aucun budget ou procédure d'achat à prévoir.

• Formation des Enseignants et des Formateurs au Logiciel Libre

Quelles initiatives prévoyez-vous pour former les enseignants et les formateurs aux avantages et à l'utilisation du logiciel libre, afin de garantir une transmission efficace des compétences numériques ouvertes aux futures générations ?

De nombreux établissements scolaires sont dotés d'enseignants "référents numériques" chargés d'accompagner parents, élèves mais aussi collègues à la transition numérique. Ces enseignants ne

sont toutefois pas formés à l'usage des logiciels libres, font ce travail en plus de leurs fonctions d'enseignant et sont très peu rémunérés pour cette mission additionnelle.

Il faut renforcer ce statut en leur assurant plus de formation, plus de temps et une meilleure rémunération.

L'enjeu se joue également lors de la formation initiale des enseignants qui, à l'heure actuelle, n'intègre aucune sensibilisation à la philosophie et l'usage des logiciels libres.

• Ressources Éducatives Ouvertes (REO)

Comment comptez-vous promouvoir le développement et l'utilisation de ressources éducatives ouvertes (REO) dans les établissements d'enseignement en Europe pour faciliter l'accès à l'éducation de qualité et soutenir l'innovation pédagogique ?

Notre programme propose d'encourager la création de matériel éducatif libre et ouvert au niveau européen. Cela peut comprendre notamment des logiciels libres.

De nombreux projets permettent déjà aux enseignants de partager leurs supports (cours, exercices, évaluations) à leurs collègues ou élèves, ou de créer des exercices ludiques accessibles en ligne. Beaucoup des contributeurs placent d'ores et déjà leurs travaux dans le domaine public. Ces initiatives peuvent être appuyées par un soutien au niveau européen, par le biais de projets européens facilitant les partages (nouvelles plateformes, promotion de communautés d'intérêt, etc), ou par des évolutions législatives, notamment en matière de propriété intellectuelle et licence des développements publics.

Une idée pourrait être de proposer une plateforme européenne permettant de centraliser toutes les ressources partagées ce qui permettrait aux enseignants d'un pays de piocher des idées innovantes dans le travail de leurs collègues des autres pays. L'IA permettra de gommer les difficultés dues à la multiplicité des langues au sein de l'UE, facilitant ces partages et réutilisations.

Extraits de notre programme :

Promotion des biens communs et de la culture libre

Nous nous efforcerons d'adopter des dispositions dans les accords commerciaux qui soutiennent l'utilisation et le développement de formats ouverts et de logiciels libres et de promouvoir la reconnaissance mutuelle de modèles de licence tels que Creative Commons.

La création de biens communs, tels que les logiciels libres, les biens culturels gratuits, les outils de brevet ouverts et le matériel éducatif libre et ouvert, doit être encouragée et juridiquement protégée.

Le patrimoine culturel existant doit être numérisé dans toute la mesure du possible et mis gratuitement à la disposition du public.

La culture libre est une base importante pour l'éducation et la créativité de la société. Nous nous efforçons de promouvoir l'activité artistique et la diversité culturelle afin de garantir un environnement éducatif et artistique riche pour les générations actuelles et futures.

Connaissance et éducation libres

Une population éduquée et dotée d'un esprit critique est une condition nécessaire au maintien d'une démocratie fonctionnelle, du bien-être et de la cohésion sociale. Nous nous battons pour un accès universel à une éducation de haute qualité dans toute l'UE, qui permette le développement personnel des individus, sans être entravé par leur milieu social et économique.

Le système éducatif doit offrir aux citoyens toutes les compétences de base pour une vie indépendante et créative dans la société de l'information. Par le biais de l'éducation, nous souhaitons améliorer l'esprit critique des citoyens.

Le Parti Pirate Européen vise à créer un système qui encourage l'éducation transfrontalière et la rend accessible à tous les étudiants et travailleurs de l'éducation dans l'Union européenne. La mobilité des étudiants et des enseignants est un moyen extrêmement utile de diffuser le savoir-faire éducatif à travers l'Europe et de lutter contre le sous-développement des systèmes éducatifs nationaux.

Le libre accès à la connaissance et à l'information est essentiel et doit être promu et garanti dans l'éducation. Les établissements d'enseignement devraient utiliser de plus en plus les ressources pédagogiques disponibles sous licence libre, sans aucune restriction de copie. La disponibilité des médias éducatifs sous licence libre pour tous est essentielle pour un accès sans barrière à l'éducation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'UE.

Nous soutenons la numérisation des établissements d'enseignement et la publication des documents conservés dans les bibliothèques et archives publiques de l'UE.

Nous considérons l'innovation comme la clé du développement de notre richesse culturelle et intellectuelle. Nous soutenons l'éducation des citoyens et des étudiants à leur droit à l'information, aux formats libres et aux logiciels libres dans tous les types d'établissements d'enseignement et nous nous opposons au maintien des réalités de verrouillage des fournisseurs qui favorisent les principaux producteurs de solutions numériques.

• Reconnaissance des Compétences en Logiciel Libre

Comment comptez-vous reconnaître et valoriser les compétences acquises grâce à l'utilisation et à la contribution au logiciel libre dans le cadre de la formation professionnelle et de l'employabilité en Europe ?

On peut imaginer des certifications "de référence" harmonisées au niveau européen, répertoriant les contributions sur diverses plateformes d'hébergement de logiciels libre :

- contributions sur des plateformes de développement logiciel type « git » (gestion de version)
- contributions sur des plateformes de bases de connaissances (questions-réponses)

Cela pourrait être traité dans le cadre des OSPO (voir plus bas) et en concertation avec les communautés de développeurs et les PME du libre.

Soutien aux PME

• Soutien aux PME du Logiciel Libre

Comment comptez-vous soutenir spécifiquement les PME européennes du secteur du logiciel libre pour créer une économie informatique garantissant la souveraineté numérique à travers la concurrence et la capacité d'innovation ?

Comme pour le Cyber Resilience Act, l'AI Act, voire NIS2, il importe lors de l'établissement de futures législations de ne pas introduire de contraintes disproportionnées sur le développement de logiciels et de services, qui seraient de nature à défavoriser les acteurs du logiciel libre (PME, ONG ou contributeurs bénévoles) et les PME en général.

Il faudrait envisager de durcir, en revanche, la législation pour nous assurer que nos services sensibles sont hébergés sur des infrastructures et chez des acteurs qui ne sont pas soumis à la loi États-Unienne FISA. Cela valoriserait les offres des acteurs européens et les autohébergements fondés sur des solutions libres.

• Accès aux Marchés pour les PME du Logiciel Libre

En particulier, comment comptez-vous faciliter l'accès des PME spécialisées dans le logiciel libre aux marchés publics européens, et quelles mesures proposez-vous pour réduire les barrières administratives et financières qu'elles rencontrent ?

Il faut développer le Small Business Act, par exemple en :

- simplifiant les formalités de réponse aux appels d'offre pour les petites structures
- introduisant des critères valorisant les avantages du libre (pérennité, autonomie, possibilité d'autohébergement, etc).

En outre, le concept d'"argent public, code public" pourrait être décliné dans le cadre de marchés publics de développement logiciel, et pensé au niveau européen pour éviter des duplications inutiles d'efforts aux niveaux nationaux ou régionaux.

• Adaptation du Small Business Act pour le Logiciel Libre

En particulier, comment envisagez-vous d'adapter le Small Business Act pour mieux soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) opérant dans le secteur du logiciel libre en Europe ?

Ce point est particulièrement dépendant des retours d'expérience des PME concernées, qui sont les mieux placées pour identifier les obstacles qu'elles rencontrent. Nous sommes disponibles pour en discuter et réfléchir à des points de programme pertinents.

• Promotion du ‘Buy European Act’ pour les Solutions Logicielles

Quelles mesures spécifiques proposez-vous pour encourager les institutions et les administrations publiques à privilégier l’achat de solutions logicielles développées par des entreprises européennes, notamment dans le domaine de l’open source ?

Cela peut s'envisager à travers un point de notre programme : nous prévoyons d'encourager les gouvernements des États membres à mettre en place leurs propres bureaux de programmes Open Source (OSPO). Cela améliorera considérablement la capacité à créer et à collaborer sur des logiciels libres qui peuvent être (ré)utilisés dans toute l'Union.

Il serait possible d'imaginer un système de pondération favorisant les offres libres dans les critères d'évaluation des marchés publics, comme cela se pratique déjà en matière environnementale.

• Incitations Fiscales et Financements

Envisagez-vous de mettre en place des incitations fiscales ou des programmes de financement spécifiques pour encourager la création et le développement de PME dans le secteur du logiciel libre, ainsi que pour soutenir leur participation à des projets d’innovation et de recherche ?

Notre programme ne prévoit pas de mesure spécifique.

• Réseau Européen de Support au Logiciel Libre pour les PME

Comment envisagez-vous de créer ou de soutenir un réseau européen dédié au soutien des PME du secteur du logiciel libre, pour favoriser le partage de connaissances, la collaboration interentreprises et l’accès à des ressources partagées ?

Ce point peut être développé dans le cadre du système d'OSPO évoqué plus haut.

Innovation

• Innovation et Recherche autour du Logiciel Libre

Comment soutiendriez-vous les partenariats entre les universités, les centres de recherche et l’industrie du logiciel libre pour stimuler l’innovation et la recherche en open source, et quel rôle ces collaborations pourraient-elles jouer dans le renforcement de la compétitivité européenne ?

Ce point peut être également développé dans le cadre du système d'OSPO évoqué plus haut.

• Écosystèmes Locaux et Régionaux d’Innovation

Quelles stratégies proposez-vous pour renforcer les écosystèmes d’innovation locaux et régionaux en intégrant les PME du logiciel libre, favorisant ainsi la collaboration entre entreprises, universités, et centres de recherche ?

Les échelons locaux et régionaux nous semblent plutôt du ressort des administrations locales concernées.

• **Participation des PME aux Projets de R&D Financés par l'UE**

Comment envisagez-vous de simplifier l'accès des PME du logiciel libre aux programmes de recherche et développement financés par l'Union Européenne, tels qu'Horizon Europe, afin de maximiser leur contribution à l'innovation technologique ?

Comme celui ci-dessus sur le Small Business Act, ce point est particulièrement dépendant des retours d'expérience des PME concernées, notamment en matière de difficulté à respecter les critères divers de montage de projets européens. Nous sommes disponibles pour discuter avec les acteurs concernés d'évolutions à notre programme.

Politiques et Initiatives Spécifiques

• **Programmes de Financement pour l'OSS**

Quels programmes de financement envisagez-vous pour soutenir le développement et l'adoption du logiciel libre en Europe ?

Il faut définir des politiques publiques pour soutenir en priorité certains logiciels libres qui sont stratégiques pour l'informatique en général, au delà de l'écosystème du libre, mais souffrant de problèmes de financement mettant en péril leur pérennité. Certains logiciels au cœur de nos systèmes de sécurité sont maintenus par des bénévoles sur leur temps libre.

Là encore, le principe "argent public, code public" est un guide pour orienter les politiques publiques en faveur du libre.

Pour être intelligemment ciblées, des mesures plus précises nécessitent des concertations avec les acteurs du secteur : contributeurs bénévoles, indépendants, PME.

Extrait de notre programme :

Financement et développement des logiciels libres

Les logiciels libres, qui alimentent souvent les infrastructures critiques, sont généralement maintenus par quelques bénévoles pendant leur temps libre. Nous voulons financer des projets innovants de logiciels libres et contribuer au développement des logiciels libres existants. Il peut s'agir, par exemple, d'un financement direct ou de hackathons organisés.

Nous prévoyons également d'encourager les gouvernements des États membres à mettre en place leurs propres bureaux de programmes Open Source (OSPO). Cela améliorera considérablement la capacité à créer et à collaborer sur des logiciels libres qui peuvent être (ré)utilisés dans toute l'Union.

Enfin, le développement de logiciels libres ne doit jamais être soumis aux mêmes obligations que le développement de logiciels propriétaires, et leurs développeurs ne peuvent être tenus responsables des dommages liés à l'utilisation libre de leur travail.

• Budgets pour le Logiciel Libre

Quelle part du budget souhaitez-vous allouer spécifiquement au logiciel libre pour des projets définis, et quelle proportion idéale du logiciel libre visez-vous dans tous les achats et développements du secteur public en Europe ?

Le Parti Pirate n'a proposé aucune obligation budgétaire à ce stade. Des incitations plus que des obligations pourraient être introduites, sous formes diverses (simplification des formalités en marchés publics, introduction de critères en faveur du libre et de la souveraineté qui lui est corrélée, etc). Le Parti Pirate est ouvert aux retours sur ces sujets pour faire évoluer ses propositions.

En ce qui concerne spécifiquement les développements publics, le principe "argent public, code public", proche des idées de l'open data et qui figure au programme du Parti Pirate, devrait être appliqué. Ce principe existe aux États Unis (s'appliquant, de manière plus large au delà du code) et a permis, entre autres, l'existence d'Internet. En France, des obligations légales existent sur la transparence des algorithmes administratifs, et leur extension à l'échelle européenne pourrait être envisagée.

• Normes et Interopérabilité

Quelle est votre vision pour promouvoir les normes ouvertes et l'interopérabilité au sein de l'Union Européenne, afin de faciliter l'intégration des solutions de logiciel libre par les PME dans des environnements technologiques diversifiés ?

Beaucoup d'administrations ont compris l'intérêt de l'opendata. En revanche, elles ne se concertent pas suffisamment.

C'est ainsi par exemple que, dans toute l'Europe, on a vu apparaître des services permettant de consulter en opendata les données des entreprises ou encore les décisions de justice.

Dans chaque pays cependant, un choix différent a été fait quant à la technologie employée, le format des données échangées ou le contenu des données fournies. Il en résulte 27 initiatives nationales fournissant des données différentes et généralement incompatibles.

Il est indispensable de définir des standards européens en la matière.

Extrait de notre programme :

Logiciels, formats et protocoles libres dans l'administration publique

Les données des citoyens doivent être traitées, gérées et sécurisées à l'aide d'outils de logiciels libres dans la mesure du possible. Les logiciels propriétaires ne peuvent être utilisés que dans la mesure où les logiciels libres ne peuvent pas être utilisés efficacement à cette fin spécifique et que l'option de créer un tel logiciel n'est pas viable.

Les logiciels libres réduisent les coûts administratifs, favorisent l'assistance technique locale et renforcent considérablement la sécurité - par exemple, en permettant à quiconque de vérifier rapidement si un code malveillant, vulnérable ou rétroactif est intégré dans le logiciel. Nous encouragerons la migration du secteur public vers les logiciels libres afin qu'il ne soit plus dépendant de fournisseurs spécifiques.

Les citoyens et les entreprises ne doivent jamais être contraints d'utiliser des logiciels propriétaires lorsqu'ils traitent avec l'administration publique ou toute autre

communication avec leur gouvernement. Cette communication ne doit jamais être basée sur des formes de communication propriétaires conçues pour ne fonctionner qu'avec des logiciels spécifiques, généralement non libres. Au contraire, elle doit utiliser des protocoles et des formats ouverts, interopérables et neutres.

Participation et Collaboration

• Collaboration Transfrontalière

Comment faciliteriez-vous la collaboration transfrontalière entre les PME du logiciel libre en Europe ?

Il est nécessaire, même au delà du libre, de "penser européen", et c'est une volonté affirmée des Partis Pirates de l'UE. À ce stade, tous les acteurs sont concernés, au delà du politique : aussi bien les législateurs et pouvoirs publics nationaux que les PME et entreprises de plus grande taille, voire administrations.

L'UE propose des montages de consortiums sur des projets européens, mais ces organisations sont trop souvent éphémères, en raison notamment des questions de propriété intellectuelle que chaque membre désire conserver. Le logiciel et les licences libres sont un bon outil pour recréer de la flexibilité dans les travaux transfrontaliers.

Il existe donc des organisations et synergies à repenser pour valoriser à la plus grande échelle possible les contributions et services.

• Inclusion Sociale par le Logiciel Libre

Quelles mesures spécifiques prévoyez-vous pour promouvoir l'utilisation du logiciel libre comme outil d'inclusion sociale et d'égalité d'accès aux technologies pour tous les citoyens de l'UE, y compris les populations défavorisées ?

Les politiques locales (régionales, nationales) semblent plus adaptées à la prise en compte de ces problématiques. Cependant, les lois UE existantes et futures peuvent créer un cadre favorable sur les services en ligne et objets numériques vendus dans l'UE : obligations d'interopérabilité et de déverrouillage des appareils numériques, formats ouverts, notamment. Cela permet de développer les initiatives locales autour du logiciel libre en réduisant les effets de verrouillage.

• Durabilité et Écologie Numérique

Le logiciel libre contribue à la transition écologique et à la durabilité numérique au sein de l'UE. Quelles politiques comptez-vous mettre en place pour encourager cette contribution ?

Extrait de notre programme :

Logiciels fournis par les pouvoirs publics

Les logiciels fournis par les pouvoirs publics, tels que les cartes d'identité mobiles, doivent fonctionner sur des systèmes d'exploitation libres et gratuits, y compris ceux qui ne sont pas installés par défaut ou qui ne sont pas officiellement pris en charge par les fournisseurs d'appareils, chaque fois que cela est techniquement possible. Aucune

restriction artificielle ne doit être imposée à cette fonctionnalité. En outre, les versions des logiciels doivent être disponibles pour toutes les principales plateformes mobiles.

Les logiciels développés à l'aide de fonds publics doivent être open source - "argent public, code public". Toutefois, s'il existe une raison valable de ne pas divulguer le code source à un moment donné - comme une menace potentielle pour la sécurité nationale - le code doit être rendu public dès que la raison ne s'applique plus. Nous suggérons également que le code source de ces logiciels soit hébergé par l'OSPO du pays correspondant à l'aide de Git ou de dépôts de logiciels similaires.

Pour garantir une utilisation et une accessibilité aussi larges que possible, nous recommandons également aux gouvernements d'accorder à leurs logiciels une licence copyleft. Le logiciel devrait également être compatible avec tous les principaux systèmes d'exploitation sur la plateforme pour laquelle il a été conçu. En outre, les programmes basés sur le web doivent être conçus pour être portables et compatibles avec tous les principaux navigateurs libres et gratuits, de préférence en respectant les normes du web telles que définies par le W3C.

Par la plus grande pérennité des mises à jour, le logiciel libre permet une revalorisation des équipements numériques abandonnés par leur fabricant, par leur recyclage pour une "2e vie".

Nous souhaitons donc que les fabricants, au titre de la réparabilité, libèrent les informations nécessaires à la préparation et diffusion de mises à jour logicielles pour les équipements dont ils abandonnent le suivi : pas de verrou logiciel, fourniture des informations techniques nécessaires à l'écriture de pilotes libres, etc. Des facteurs de pondération fondés sur ces critères devraient être intégrés dans les indices de réparabilité.

En amont, dès la conception des équipements, des mesures peuvent également être prises pour promouvoir l'usage d'écosystèmes libres, notamment en électronique embarquée / objets connectés. Cela faciliterait la publication ultérieure de mises à jour après la fin de vie commerciale du produit, comme on l'observe déjà pour certains téléphones Android.

• **Participation de la Société Civile à l'Écosystème du Logiciel Libre**

Comment comptez-vous engager et soutenir la société civile dans le développement et l'adoption du logiciel libre, pour garantir que les technologies reflètent les besoins et les valeurs des citoyens européens ?

Le nouveau terrain de défense prioritaire du logiciel libre est aujourd'hui celui des IA, qui sont une chance rare pour l'UE de recréer un peu de souveraineté numérique : chercheurs à la pointe (notamment en France), infrastructure haut débit facilitant l'usage d'IA autohébergées, hébergeurs et électricité à bas prix (également en France). Dans le domaine des LLM (modèles de langage), des IA "de fondation" commencent à exister avec **des** licences quasi-libres et sont un secteur essentiel à développer.

Pour cela, il faut des corpus d'apprentissage libres de droit, et des écosystèmes verticalisés : corpus, apprentissage, services, hébergement, usages. Les services publics et administrations détentrices de données open data notamment sont dans une position idéale pour créer des communautés d'utilisateurs, voire des services, autour de nouvelles IA à créer. Un Small Business Act adapté pourrait permettre de valoriser la commande publique auprès de PME du secteur fournissant des IA libres.